

« Le futur pôle éducatif sera sur le site de Coty »

Mercredi, les élus de Trouville-sur-Mer étaient réunis pour un conseil municipal où il a été annoncé que le projet de pôle éducatif, un temps imaginé pour les hauteurs, se fera bien à l'école Coty.

« Loin d'être sous tutelle »

« **On est loin d'être mis sous tutelle** », a résumé Catherine Vazier, adjointe en charge des finances, à la fin de sa lecture du compte administratif 2022, au conseil municipal de Trouville qui se tenait à l'hôtel de ville, mercredi soir.

Un résultat de fonctionnement de 5,3 millions d'euros et un excédent d'investissement de 1,5 million d'euros ont été détaillés, après le vote du budget 2023 effectué en décembre.

« **Les finances qui étaient dans le rouge, ou au moins dans le orange, en 2018-2019, reviennent largement dans le vert grâce à une politique de fonctionnement et à des choix qui peuvent apparaître drastiques mais ils sont assumés pour une réduction de la dette** », a ajouté Sylvie de Gaetano, maire.

« **Si nous saluons le travail effectué depuis bientôt trois ans, je regrette le manque d'humanité** » s'agissant « **du dossier de l'école de musique** », quand on voit « **que les deux intercommunalités de Cabourg et Pont-l'Évêque réussissent** » mais pas celle de Cœur Côte fleurie, a commenté Stéphanie Fresnais, dans les rangs de l'opposition.

Maintien des taux d'imposition

Taxe d'habitation : 15,28 %. Taxe foncière sur le bâti : 49,90 %. Taxe foncière sur le non bâti : 22,79 %.

Voici les taux votés au conseil pour l'année 2023. Ils sont tous maintenus, même si les impôts locaux augmenteront à cause des bases fixées par l'État. C'est en 2022

que les taux de la taxe foncière avaient été revus à la hausse pour atteindre le niveau actuel à Trouville.

Quid du nouveau groupe scolaire ?

Interrogée par l'élu d'opposition Michel Thomasson au sujet de la future école qui était imaginée sur les hauteurs de Trouville, Sylvie de Gaetano a conclu le conseil municipal avec une annonce importante : « **La Ville a toujours l'objectif de construire un nouveau groupe scolaire, mais de par les contraintes réglementaires, notamment liées à la problématique des zones humides, il ne sera pas possible de construire sur le plateau d'Hennequeville. Les études se portent dorénavant sur un projet de pôle éducatif qui sera réalisé sur le site de l'école René-Coty. Afin de formaliser ce projet, la Ville a commandé une étude de faisabilité qui a confirmé la pertinence du projet.** »

Applaudissements et remerciements de Stéphanie Fresnais, qui était fermement contre l'idée qu'il n'y ait plus aucune école dans le Trouville du bas de la ville, et aujourd'hui ravie de savoir que Coty sera conservé.

Kevin VERGER.



L'école Coty et son iconique façade, à Trouville, ne sont pas menacées par un projet de nouveau groupe scolaire sur les hauteurs de la ville. S'il était en effet imaginé, au début du mandat, un nouveau pôle éducatif à Hennequeville, la maire Sylvie de Gaetano, a annoncé au conseil municipal mercredi que le projet se ferait sur le site actuel de Coty. Archives Ouest-France